



DATE DE PUBLICATION : 3 juin 2024

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France  
au directeur départemental et son adjointe de l'Essonne**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Yves RAUX, directeur départemental de l'Essonne (Succursale d'Évry) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Ingrid GAUDICHAU, adjointe au directeur départemental de l'Essonne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale d'Évry et du bureau d'accueil et d'information de Étampes qui lui sont rattachés.

Monsieur Jean-Yves RAUX reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Évry, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Ingrid GAUDICHAU reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Évry, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Jean-Yves RAUX peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale d'Évry et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 3 juin 2024

Jean-Pascal PREVET